

1. *Débitrice:* **Maximom SA en liquidation**, c/o Marcel et Jessica Leguéré, avenue des Bains 6, 1400 **Yverdon-les-Bains**

2. *Remarques:* Par décision du 7 avril 2004, communiquée le même jour, le président du Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois accorde un sursis concordataire d'une durée de quatre mois, à compter de la notification du prononcé, confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles ou futures contre le requérant, et désigne en qualité de commissaire, Jean-Claude Zanone, agent d'affaires breveté, à Yverdon-les-Bains.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(02214602)